

Province de Québec  
Municipalité de La Doré  
Lundi, 15 août 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le lundi 15 août 2011, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire  
M<sup>mes</sup> Hélène Gagnon, conseillère  
Catherine Bonneau, conseillère  
MM Michel Simard, conseiller  
Marc Perron, conseiller  
Pierre-Paul Lalancette, conseiller  
René Perron, directeur général

Est absente :

M<sup>me</sup> Marjolaine Simard, conseillère

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenu à tous et lit l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

---

1. BIENVENU ET PRIÈRE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 JUIN, 13 JUIN SPÉCIALE, 20 JUIN et 7 JUILLET SPÉCIALE 2011
4. RAPPORTS
  - 4.1 Rapport du maire
  - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
  - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Enjeux et territoires
  - 4.4 Rapport du directeur général : Indicateurs de gestion
5. FINANCE
  - 5.1 Acceptation des comptes
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
  - 8.1 Programme d'établissement : Acceptation de demandes
  - 8.2 Demande de versement de la troisième tranche de subvention municipale
  - 8.3 Fédération québécoise des municipalités : Congrès annuel les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2011 à Québec : Participation des membres du conseil
  - 8.4 Amis de Ste-Anne : Demande de participation financière
  - 8.5 Festival équestre : Participation du Défi des municipalités
  - 8.6 Autorisation de transfert d'un dossier à la cour

8.7 Nomination d'un président au comité consultatif en urbanisme

## 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Adoption du règlement 2011-040 intitulé « Règlement relatif aux nuisances»
- 9.2 Adoption du règlement 2011-041 intitulé « Règlement concernant Paix et Bon ordre»
- 9.3 Adoption du règlement 2011-042 intitulé « Règlement concernant la circulation et le stationnement»
- 9.4 Adoption du règlement 2011-043 intitulé « Règlement concernant les systèmes d'alarme»
- 9.5 Adoption du règlement 2011-044 intitulé « Émission de permis de vente, colporteurs et vendeurs itinérants»
- 9.6 Réfection toiture de l'hôtel de ville

## 10. VOIRIE

- 10.1 Rang St-Joseph : Asphaltage de la courbe

## 11. SERVICES PUBLICS

## 12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 12.1 Office municipal d'habitation de La Doré (OMH) : Acceptation des prévisions budgétaires révisées pour 2011

## 13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Dérogation mineure au 5650, rue des Peupliers
- 13.2 Participation à la consultation publique du projet de loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

## 14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Complexe sportif : Renovations
- 14.2 Complexe sportif : Autorisation de paiement décompte progressif #7

## 15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 15.1 Assujettissement des routes forestières au décret de la construction

## 16. AFFAIRES NOUVELLES

## 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

### POINT 2.0

RÉSOLUTION 2011-08-171

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ordre du jour

-----  
Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

### POINT 3.0

RÉSOLUTION 2011-08-172

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2011

---

Il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 6 juin 2011 tel que présenté.

POINT 3.0  
RÉSOLUTION 2011-08-173  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN SPÉCIALE 2011

---

Il est proposé par Michel Simard, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 13 juin spéciale 2011 tel que présenté.

POINT 3.0  
RÉSOLUTION 2011-08-174  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JUIN 2011

---

Il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 20 juin 2011 tel que présenté.

POINT 3.0  
RÉSOLUTION 2011-08-175  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET SPÉCIALE 2011

---

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Catherine Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 7 juillet spéciale 2011 tel que présenté.

POINT 4.1

Rapport du maire RAPPORT DU MAIRE

-----

Cette année j'ai pris des vacances estivales, cependant j'ai tout de même fait certaines représentations pour la Municipalité en particulier à faire des pressions auprès de la ministre de la Culture et finalement nous avons obtenu la signature de la ministre St-Pierre le 17 juillet dernier pour une subvention de 354 000\$ pour le Moulin des Pionniers afin de compléter le financement de 1 200 000\$. J'ai participé aux activités de la ville de Roberval notamment le déjeuner de la Traversée, et à cette occasion, j'ai rencontré le ministre de la Santé, accompagné de la présidente du CSSS, et je leur ai fait part de notre projet de centre de santé et d'hébergement et que nous lui soumettrions notre projet. Il m'a indiqué qu'il était favorable à recevoir des projets et qu'il appuyait les régions. Prochainement, nous lui présenterons donc notre projet de coopérative de soins de santé et d'hébergement pour La Doré. J'ai communiqué à quelques reprises avec monsieur Trottier dans le cadre du rang St-Joseph et aussi en raison du manque d'argent pour la réfection du chemin du Lac Rond et il m'a indiqué que nous recevons une aide supplémentaire de 10 000\$ du ministère des Transports pour cette réfection. J'ai également communiqué avec la MRC pour établir le cadre de certains travaux à réaliser en lien avec le mémoire de la Municipalité. Nous avons également supporté la promotion de La Doré avec, en autres, une entrevue avec la directrice de la SEPAQ en collaboration avec Mashteuiatsh et nous avons pu promouvoir le Moulin des Pionniers, le Festival des Camionneurs et les Chutes Chaudières que beaucoup de gens, même de La Doré, ne connaissait pas. Je voudrais profiter de l'occasion de rappeler à la population que ceux qui sont intéressés à s'impliquer dans le futur de notre collectivité, que nous mettons en place les états généraux le 29 octobre prochain. Des informations seront données dans le Conseil Informel et nous solliciterons la participation de certaines personnes à ces états généraux pour la transition et le futur de la Municipalité. J'ai également rencontré la direction générale d'Hydro-Québec afin de démontrer notre volonté de participer à la construction et aux travaux de la nouvelle ligne hydroélectrique pendant en période estivale, les travaux avancent moins rapidement. Cela fait le tour des activités de la période estivale. Je me suis assuré que la représentation de la Municipalité a été adéquate durant cette période. Si je ne pouvais me présenter, j'ai été remplacé par des membres du conseil.

POINT 4.2

Conseillers (ères) RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

-----  
Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant les mois de juin et juillet selon leurs différents domaines d'intervention.

Pierre-Paul Lalancette a participé au Festival de la Gourgane et au Festival du Cowboy de Chambord. Les travaux sont débutés au chemin du Lac Rond et tout va bien.

Hélène Gagnon était en vacances. L'OMH a loué le logement qui était disponible. Rien de spécial du côté des pompiers.

Michel Simard était en vacances. Il a participé aux rencontres de la CADLD et à quelques représentations municipales. La CADLD a été acceptée pour le projet de la montagne Ouellet au montant de 25 000\$. Ce projet prolongera les sentiers de ski de fond existants et élaborera des sentiers équestres en été. Il y aura environ 5 à 6 semaines de travaux. Ce projet est bien accueilli pour les adeptes de ski de fond et de randonnées équestres. Il mentionne qu'il y a des projets à la CADLD mais que ces derniers sont privés.

Marc Perron informe la population que les travaux sont terminés au Complexe sportif et que tous le monde est satisfait. Le comité est en branle pour l'utilisation du terrain de tennis et une formation a eu lieu pour les jeunes au cours de l'été. Il a participé aux réunions du Complexe sportif. Une inauguration officielle du complexe devrait avoir lieu en novembre prochain. Un tournoi de baseball aura également lieu prochainement.

Catherine Bonneau était en vacances et aucune rencontre de comité n'a eu lieu. Elle mentionne qu'une rencontre aura lieu prochainement en lien avec l'acquisition du bâtiment du CSSS. Des partenaires sont intéressés à venir s'installer dans la bâtisse et à améliorer les services à la population. Le dossier avance bien.

#### POINT 4.3

#### MRC DOMAINE-DU-ROY : ENJEUX ET TERRITOIRES

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de La Doré dans plusieurs compétences et que souvent, les membres du conseil ne sont pas avisés des problématiques touchant l'avenir et le territoire de la Municipalité de La Doré. Les résumés des comités pléniers de juin et juillet ont été déposés aux membres du conseil.

#### POINT 4.4

#### RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : INDICATEURS DE GESTION

Le maire mentionne que le directeur général dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie et des heures travaillées.

Comptes

#### POINT 5.1

#### RÉSOLUTION 2011-08-176

#### ACCEPTATION DES COMPTES

-----

Il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de juillet 2011 au montant de 114 748.19\$ avant la récupération des taxes, et en autorise le paiement.

Correspondance

#### POINT 6.0

#### RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE JUIN ET JUILLET 2011

-----

Le résumé de la correspondance des mois de juin et juillet 2011 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie des dites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0  
PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question.

POINT 8.1  
RÉSOLUTION 2011-08-177  
PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT : ACCEPTATION DE DEMANDES

---

CONSIDÉRANT les résolutions 2007-03-058, 2007-06-142 et 2007-08-166;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs rencontrent les critères d'admissibilité du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Catherine Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de la subvention pour le programme d'établissement aux propriétaires des immeubles suivants :

❖ 4811, rue des Saules	#18-252-440	1 000\$
❖ 4900, rue des Peupliers	#18-129-642	1 500\$

POINT 8.2  
RÉSOLUTION 2011-08-178  
DEMANDE DE VERSEMENT DE LA TROISIÈME TRANCHE DE SUBVENTION MUNICIPALE

---

CONSIDÉRANT la politique émise par les résolutions 2011-02-013, 2011-04-070 et 2011-04-071;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de ces organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de la troisième tranche de la subvention municipale aux organismes suivants :

- Maison des Jeunes : 3 300\$
- Complexe sportif : 9 000\$ + immobilisations : 2 289.94\$
- Festival équestre : 3 000\$

POINT 8.3  
RÉSOLUTION 2011-08-179  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : CONGRÈS ANNUEL LES 29, 30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2011 À QUÉBEC : PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL

---

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'inscription de 3 membres du conseil municipal au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre prochain et que la somme de 1 500\$ soit attribuée à chaque participant pour les frais d'inscription et de déplacement.

POINT 8.4  
RÉSOLUTION 2011-08-180  
AMIS DE STE-ANNE : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

---

CONSIDÉRANT l'importance du site religieux pour la population doréenne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de la somme de 250\$ aux Amis de Ste-Anne pour une contribution à la construction d'un bâtiment accessoire.

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2011-08-181

FESTIVAL ÉQUESTRE : PARTICIPATION AU DÉFI DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT l'impact positif du festival en lien avec la reconnaissance de la Municipalité à titre de destination touristique;

CONSIDÉRANT les retombées économiques et l'effet stimulant sur la dynamique communautaire doréenne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'inscription de la Municipalité de La Doré comme participante au Défi des municipalité, et ce, pour la somme de 250\$.

POINT 8.6

RÉSOLUTION 2011-08-182

AUTORISATION DE TRANSFERT D'UN DOSSIER À LA COUR

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Meunier est propriétaire d'un immeuble situé au 5941, rang St-Eugène, à La Doré, sur lequel se trouve notamment une remise et une roulotte lui servant de résidence;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement de zonage* interdit un tel usage;

CONSIDÉRANT QUE ledit immeuble contient divers débris de matériaux et des broussailles ce qui constitue une nuisance en vertu du *Règlement sur les nuisances*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut faire respecter ses règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré

- mandate et retienne les services de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats (Me Marie-Noël Gagnon), pour transmettre au contrevenant une mise en demeure de façon à l'enjoindre de démolir ladite remise, de retirer dudit emplacement la roulotte de façon à ce qu'elle ne serve plus de résidence, d'enlever toute nuisance, dans un délai maximal de 5 jours suivant la réception de cette mise en demeure;
- Qu'à défaut pour le contrevenant de se conformer à cette mise en demeure, une requête soit transmise à la Cour afin d'obtenir notamment les ordonnances de démolition, de retrait de la roulotte et de nettoyage et, qu'à défaut d'exécution, la Municipalité de La Doré soit autorisée à procéder à ceux-ci, et ce, aux frais du contrevenant.
- Autorise les frais d'émission de la mise en demeure de 1 500\$, plus les taxes applicables, et les frais de cour, estimés par la firme d'avocats au montant de 4 000\$, plus les taxes applicables.

POINT 8.7

RÉSOLUTION 2011-08-183

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Jacques Dubois au poste de président du comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré nomme monsieur Léo Gauthier à titre de président du comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de La Doré.

POINTS 9.1, 9.2, 9.3, 9.4 ET 9.5  
ADOPTION DE RÈGLEMENTS

---

Points retirés.

POINT 9.6  
RÉSOLUTION 2011-08-184  
RÉFECTION TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

---

CONSIDÉRANT QUE la toiture de l'hôtel de ville exige des réparations;

CONSIDÉRANT QUE la toiture coule;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte la proposition de l'entreprise CAZ Rénovation pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville pour la somme de 14 942\$, plus les taxes applicables. Les sommes seront prises à même le fonds de roulement sur 5 ans.

POINT 10.1  
RANG ST-JOSEPH : ASPHALTAGE DE LA COURBE

---

Le maire informe la population que dans ce dossier majeur, la Municipalité n'a pas encore obtenu le changement de statut de cette route. Cependant, la position du conseil municipal est claire, nous n'avons pas d'argent de disponible provenant des contribuables locaux pour investir dans une route de niveau provincial. Nous sommes conscients que la route n'est pas de bonne qualité en ce moment et que cela cause des inconvénients. Nous allons donc autoriser certains petits travaux qui sont liés à la sécurité, c'est-à-dire, remonter les accotements avec du gravier par les employés municipaux. Aux endroits plus problématiques, une signalisation complémentaire sera ajoutée afin d'informer les usagers. La route demeurera dans cet état aussi longtemps que nous ne recevons pas de soutien financier des utilisateurs pour sa réparation.

POINT 12.1  
RÉSOLUTION 2011-08-185  
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORÉ (OMH) : ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES POUR 2011

---

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de maintenir sa population;

ENCONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Catherine Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte les prévisions budgétaire 2011 modifiées telles que présentées. La portion municipale passera de 11 726\$ à 11 890\$ pour 164\$ de plus.

POINT 13.1  
RÉSOLUTION 2011-08-186  
DÉROGATION MINEURE AU 5650, RUE DES PEUPLIERS

---

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une dérogation mineure à la propriété du 5650, rue des Peupliers, lot 12-1-2 ptie, rang 5 canton Dufferin afin de permettre la marge de recul latérale droite de la résidence à 1.83 mètres au lieu de 2 mètres et de permettre la marge de recul arrière du garage à 0.51 mètre et de 0.55 mètre au lieu de 1 mètre comme prévu à la réglementation municipale et selon le certificat de localisation de l'arpenteur géomètre Dany Renaud, minute 3070.

POINT 13.2

PARTICIPATION À LA CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER

Le maire informe la population que le conseil municipal considère que tous les efforts qui ont été faits depuis 1993 dans le cadre de contrat d'aménagement avec Donohue, à l'époque, et le Gouvernement du Québec, que tous les travaux qui ont été réalisés depuis 2005 afin de promouvoir un projet de forêt habitée en lien avec le rapport Coulombe où nous avons démontré que nous étions une communauté qui est capable de gérer une partie de sa forêt et également tous les travaux qui ont été réalisés par la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière aux Saumons dans le cadre du projet de forêt de proximité de la MRC Domaine-du-Roy pour les 19 catégories d'usagers ou de détenteurs de droits, le conseil municipal veut suivre de près les débats concernant la forêt de proximité et créera un comité de vigilance afin de s'assurer que les travaux seront effectués de façon adéquate dans la perspective de soumettre une reconnaissance pour le forêt de proximité de la Branche-Ouest selon le règlement de municipalisation que nous avons adopté en 2005. La population sera informée des représentations qui seront faites et nous ferons valoir La Doré comme communauté forestière auprès de la ministre Normandeau.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2011-08-187

COMPLEXE SPORTIF : RÉNOVATIONS

CONSIDÉRANT les travaux réalisés au Complexe sportif ;

CONSIDÉRANT la nécessité de colmater les trous produits par la petite faune qui niche dans le toit occasionnant des problèmes d'isolation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron , appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise les travaux d'embrochement des trous du toit du Complexe sportif par l'entreprise Les Isolations uréthane St-Félicien, et ce, selon la proposition datée du 15 juillet 2011 au montant de 2 803\$, plus les taxes applicables.

POINT 14.2

RÉSOLUTION 2011-08-188

COMPLEXE SPORTIF : AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #7

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont complétés au Complexe sportif;

CONSIDÉRANT le décompte progressif #7;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif #7 pour la somme de 45 576.22\$, plus les taxes applicables.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2011-08-189  
ASSUJETTISSEMENT DES ROUTES FORESTIÈRES AU DÉCRET DE LA  
CONSTRUCTION

---

CONSIDÉRANT QUE l'assujettissement, par le Gouvernement du Québec, des routes forestières au décret de la construction aura un impact majeur sur les coûts de la matière ligneuse ;

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel de cet assujettissement au décret de la construction risque d'entraîner la fermeture de beaucoup d'entreprises qui ont réussi à survivre jusqu'à maintenant à la crise de l'industrie forestière ;

CONSIDÉRANT QUE l'assujettissement des routes forestières à la Loi R20 mettra également en péril des dizaines de petites entreprises qui agissent actuellement à titre de sous-traitant pour les compagnies forestières ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces petites entreprises représentent une part significative de l'activité économique dans plusieurs municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision aura également un impact sur la villégiature en milieu forestier, puisque les zones d'exploitation contrôlée (ZEC), les pourvoiries et associations de villégiateurs devront également recourir aux services d'entreprises spécialisées pour des travaux de réfection et d'entretien des routes forestières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré

- demande au Gouvernement du Québec de soustraire l'aménagement et l'entretien des routes forestières au décret de la construction.
- Que le conseil demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-St-Jean de faire les représentations qui s'imposent afin de soustraire l'aménagement et l'entretien des routes forestières au décret de la construction.
- Que copie de la présente résolution soit transmise pour appui aux municipalités membres du la MRC Domaine-du-Roy, ainsi qu'à monsieur Denis Trottier, député du comté Roberval à l'Assemblée nationale.

POINT 17.0  
PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question.

POINT 18.0  
RÉSOLUTION 2011-08-190  
LEVÉE DE LA SÉANCE

---

À 8h56, il est proposé par Catherine Bonneau de lever la présente séance régulière.

Jacques Asselin,  
Maire

René Perron,  
M.B.A., M.A. en études régionales  
Directeur général